

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 31 AOÛT 2026 à 18h30

en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Benoît SANCHEZ, Maire de Mondragon, en mairie.

Messieurs : TRAMIER JF – TRUC Y – MARSEILLES P - LEBEGUE J – SABATIER T – BLANC D - HADJ-MAHDI S – AIME N – BOYER N – MAUCCI D- BASTET S - GIORDANO PH

Mesdames : ALTIER MA – GILLET N – GRASS – LLORET S – RIGGIO B – ROMANINI B – BACON E – PHILIPPE V – LOPEZ C – DUCROS J – ANDRE A – POILROUX M

Procuration : GARCIA A à AIME N

Absent excusé : DUMAS A

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Patrice MARSEILLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

26 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

26 votes pour.

3/APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU N°15/2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

M. BASTET fait part du courriel transmis à Monsieur le Maire ce jour en fin de matinée, concernant la mise en conformité du site internet de la commune avec l'article L. 2121-27-1 du CGCT relatif au droit d'expression des élus d'opposition sur les supports numériques.

Monsieur le Maire indique avoir pris connaissance de cette demande. Il précise qu'elle sera étudiée dans les délais impartis, mais que ce point ne sera pas intégré au projet de règlement soumis au vote lors de la présente séance.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est ensuite approuvé à l'unanimité.

26 votes pour.

4/DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

M. MAUCCI souhaite que les intitulés des articles apparaissent explicitement dans les tableaux récapitulatifs. Monsieur le Maire valide cette proposition, soulignant qu'elle permettra d'améliorer la lisibilité des documents comptables.

M. BASTET remercie Monsieur le Maire pour les explications détaillées apportées, tout en signalant la présence de nombreuses fautes d'orthographe dans les tableaux présentés.
La décision modificative n° 1 au budget principal est ensuite approuvée à l'unanimité.
26 votes pour.

5/DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

La décision modificative n° 1 au budget annexe « Assainissement » est approuvée à l'unanimité.

26 votes pour.

6/DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA SÉNIORIALE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Mme ANDRÉ demande des précisions sur le nombre de personnes installées au sein de la résidence Senioriale depuis la tenue des journées portes ouvertes.

Monsieur le Maire indique que 6 résidents y sont installés à ce jour et informe l'assemblée qu'une nouvelle journée portes ouvertes est programmée pour le 19 septembre 2026.

La décision modificative n° 1 au budget annexe « La Senioriale » est ensuite approuvée à l'unanimité.
26 votes pour.

7/AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SAUR

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'avenant N°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

21 votes pour.
5 abstentions.

8/MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE AUX ÉLUS

Rapporteur : Patrice MARSEILLES

M. GIORDANO formule une observation relative au remisage à domicile du véhicule.
M. MAUCCI se félicite quant à lui qu'il s'agisse d'un véhicule électrique.

Monsieur le Maire précise à ce sujet que le véhicule fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, qu'elle avait acquis il y a quelques années une flotte complète au bénéfice de ses services et des communes membres.

26 votes pour.

9/CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL

Rapporteur : Sabine GRAS

Mme POILROUX évoque le sujet de l'attestation d'honorabilité.

M. BASTET demande si ce type d'accueil de collaborateur s'effectuait déjà auparavant.

Monsieur le Maire répond que ce dispositif existait déjà, mais qu'il était alors généralisé à l'ensemble des services.

26 votes pour.

10/ATTRIBUTION D'UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

La convention quadripartite à passer avec les communes de Bollène, Lapalud et Mornas pour l'attribution d'un budget de fonctionnement et d'investissement au Pôle d'Appui à la Scolarité accompagnant les familles ainsi que les élèves des écoles publiques des communes de Bollène, Lapalud, Mondragon et Mornas est adoptée à l'unanimité.

26 votes pour.

11/AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (CEN PACA) POUR LA PROLONGATION DE LA GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

Rapporteur : Bruna ROMANINI

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention de coopération avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) prévoyant la prolongation de la mission pour 2 ans (jusqu'en décembre 2027) ainsi que ses modalités financières pour un montant total de soult de 102 607,00 € TTC.

26 votes pour.

12/CONVENTION DE GESTION DE SERVICE ET DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ÎLE VIEILLE À MONDRAGON 2026-2027

Rapporteur : Bruna ROMANINI

M. BASTET salue le travail accompli par le CEN PACA (Conservatoire d'espaces naturels PACA). Il souhaite que cette dynamique se poursuive, soulignant qu'il reste de nombreuses actions à mener et qu'il est essentiel de sensibiliser l'ensemble des générations à la préservation de notre environnement naturel. Il tient également à remercier la Communauté de Communes Rhône Lez Provence pour son engagement.

Monsieur le Maire acquiesce et profite de l'occasion pour remercier Mme ROMANINI pour son travail remarquable sur ce dossier.

La convention de gestion de service et de délégation de maîtrise d'ouvrage au titre de la compétence GEMAPI sur le secteur de la zone humide de « l'Île Vieille » pour la période 2026-2027 est approuvée à l'unanimité.

26 votes pour.

13/RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Jean LEBEGUE

M. MAUCCI déplore l'absence de commission au sein de la Communauté de Communes et appelle de ses vœux un travail plus horizontal. Il estime que le rapport présenté manque de consistance et n'apporte pas suffisamment d'éléments de comparaison, déplorant une certaine répétitivité d'une année sur l'autre, contrairement au travail développé par le SYPP.

M. LEBEGUE précise qu'il s'agit désormais d'un groupe de travail et non d'une commission, et indique que des améliorations significatives ont été apportées, tout particulièrement concernant le tri.

Monsieur le Maire rappelle que seule la commune de Mondragon a fait le choix de maintenir des commissions municipales, s'agissant d'une simple faculté et non d'une obligation légale. Concernant la gestion de la compétence « déchets », il indique renouveler toute sa confiance à M. ZILIO, Président de la CCRLP et du SYPP, dans la conduite de cette mission complexe.

Les élus ont pris acte de ce rapport.

14/RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Les élus ont pris acte de ce rapport.

15/CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Yannick TRUC

Messieurs Didier BLANC, Jean LEBEGUE, Nicolas BOYER, Stéphane HADJ-MAHDI et Madame Nadine GILLET, Présidents ou Trésoriers concernés par cette délibération, ont quitté la séance.

Les conventions de mise à disposition des locaux municipaux à titre gratuit avec les associations précitées pour l'année scolaire 2026-2027 sont approuvées à l'unanimité.

21 votes pour.

16/CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ASSOCIATION @DN 2026-2027

Rapporteur : Sabine GRAS

Messieurs Didier BLANC, Jean LEBEGUE, Nicolas BOYER, Stéphane HADJ-MAHDI et Madame Nadine GILLET ont rejoint la séance.

La convention de mise à disposition de la salle d'activités municipale de la Résidence Peyrafeux à titre gratuit avec l'association @dn à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027 est approuvée à l'unanimité.

26 votes pour.

17/CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 AVEC LE FOYER RURAL DES JEUNES ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE À LA RÉSIDENCE PEYRAFEUX

Rapporteur : Yannick TRUC

La convention de partenariat avec l'Association FRJEP définissant les modalités de mise en œuvre des activités destinées aux personnes adhérentes aux services municipaux proposées à la résidence « Les Balcons de Peyrafeux » du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 est approuvée à l'unanimité.

26 votes pour.

18/ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE VAUCLUSE INGÉNIERIE

Rapporteur : Jean-François TRAMIER

Monsieur le Maire indique ne pas souhaiter prendre part aux échanges ni au vote sur ce point, précisant sa qualité d'agent du service public au sein du Conseil départemental de Vaucluse.

Il fait donc procéder à l'élection d'un président de séance. M. TRAMIER se porte candidat et est élu à l'unanimité à cette fonction, par 25 voix pour.

Monsieur le Maire a quitté la salle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie selon la formule d'adhésion n° 3, ainsi que ses statuts et la convention d'assistance dans les domaines de la voirie et du vélo, joints en annexe. Il valide le versement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant est fixé par la délibération n° 2026-08 de l'Assemblée générale extraordinaire de l'agence du 2 juillet 2026, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents et décide de prélever les crédits nécessaires.

25 votes pour.

19/CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES B n° 1526, 2736 et 2748 À M. ET MME B

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Mme BLAZY a quitté la salle.

Il est approuvé à l'unanimité de céder à M. BLAZY Jérôme et Mme BLAZY Virginie une partie des parcelles cadastrées section B n°1526, 2736 et 2748 situées quartier « Les Garrigues de Patatin » d'une superficie approximative de 714 m² au prix de 7 € le m². Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

21 votes pour.

5 abstentions.

20/DONATION D'UNE PARCELLE PAR LES CONSORTS R DE LA G À LA COMMUNE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

La donation de la parcelle de terrain cadastrée section B n°182 d'une superficie de 4970 m², sise à Mondragon lieu-dit « Les Grès Nord » est acceptée à l'unanimité.

26 votes pour.

21/EXTENSION DU SYSTEME DE VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD ET DU FIPD

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Mme ANDRÉ signale le délaissement du square Brassens, observant des déjections canines, des dépôts sauvages ainsi qu'une coupure de l'arrosage. Elle souligne la nécessité d'une réhabilitation complète du site. Monsieur le Maire en convient et indique que Mme ROMANINI prendra le dossier en charge.

Le projet d'extension du système de vidéoprotection sur la Place Pont de la République et le square Georges Brassens a été approuvé, tout comme son plan de financement. À ce titre, le conseil a approuvé à l'unanimité les demandes de subvention auprès de la Région Sud (à hauteur de 50 % du montant HT, soit 5 757,81 €) et du FIPD (à hauteur de 20 % du montant HT, soit 2 303,13 €).

26 votes pour.

22/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL ET DU FONDS VERT 2027 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU NIVEAU DU CROISEMENT DE LA RD 907 ET RD 44

Rapporteur : Jean-François TRAMIER

Monsieur le Maire indique ne pas souhaiter prendre part aux échanges ni au vote sur ce point, précisant sa qualité d'agent du service public au sein du Conseil départemental de Vaucluse.

Il fait donc procéder à l'élection d'un président de séance. M. TRAMIER se porte candidat et est élu à l'unanimité à cette fonction, par 25 voix pour.

Monsieur le Maire a quitté la salle.

M. GIORDANO estime anormal de devoir voter des demandes de subvention en l'absence de présentation préalable du projet, pourtant sollicitée lors d'une précédente séance. Il déplore le manque d'informations concernant l'étude d'impact, la concertation avec les riverains et l'incidence du projet sur le trafic, notamment au carrefour du secteur de La Madeleine. Il considère que cette délibération revient à signer un chèque en blanc.

M. TRAMIER cède la parole à Mme BLAZY, Directrice Générale des Services. Celle-ci précise que la nouvelle municipalité a rapidement sollicité des éléments complémentaires auprès du Département. La convention de maîtrise d'ouvrage étant déjà signée, la priorité a été de demander le report de l'opération, afin de permettre à l'équipe municipale de s'approprier le projet et d'en optimiser le plan de financement.

M. MAUCCI indique que la commune de Mornas procède actuellement au déploiement de feux tricolores dans son agglomération. Il souligne que l'impact d'un tel aménagement ne se limite pas aux seuls riverains du carrefour, mais concerne l'ensemble des usagers de la voie.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le plan de financement prévisionnel pour un montant total d'opération qui s'élève à 760 769,79 € HT.

À ce titre, il a également été décidé à l'unanimité de solliciter les subventions de l'État dans le cadre de la DSIL et du Fonds Vert.

25 votes pour.

23/CRÉATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Les membres de l'Assemblée ont décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Pour la liste un nouvel élan pour Mondragon :

- Candidats titulaires : TRAMIER Jean François, BOYER Nicolas, LEBEGUE Jean, AIME Nicolas et ALTIER Marie Andrée
- Candidats suppléants : SABATIER Thierry, MARSEILLES Patrice, BACON Élodie, BLANC Didier et GILLET Nadine

Pour la liste Mondragon 2026 :

- Candidats titulaires : BASTET Serge, MAUCCI Denis, ANDRÉ Annie, GIORDANO Pierre-Henry et POILROUX Magali
- Candidats suppléants : MAUCCI Denis, BASTET Serge, ANDRÉ Annie, GIORDANO Pierre-Henry et POILROUX Magali

Déroulement du vote pour les titulaires :

Sièges à pourvoir (SAP) : 5

Suffrages exprimés (SE) : 26

Quotient électoral (QE) : Suffrages exprimés $26 / 5 = 5,2 \%$

Nombre de voix obtenues pour la liste un nouvel élan pour Mondragon (V1) : 21

Nombre de voix obtenues par la liste Mondragon 2026 (V2) : 5

Le nombre de sièges obtenus (SO) pour chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste un nouvel élan pour Mondragon : $V1 / QE = 4$ (nombre entier) = 4 SOA

Liste Mondragon 2026 : $V2 / QE = 1$ (nombre entier) = 1 SOB

Cette première répartition permet :

- à la liste un nouvel élan d'obtenir 4 sièges
- à la liste Mondragon 2026 d'obtenir 1 siège

Le total des sièges pourvus est de 5 sièges pour les titulaires comme suit :

TRAMIER Jean-François, BOYER Nicolas, LEBEGUE Jean, AIME Nicolas et BASTET Serge.

Déroulement du vote pour les suppléants :

Sièges à pourvoir (SAP) : 5

Suffrages exprimés (SE) : 26

Quotient électoral (QE) : Suffrages exprimés $26 / 5 = 5,2 \%$

Nombre de voix obtenues pour la liste un nouvel élan pour Mondragon (V1) : 21

Nombre de voix obtenues par la liste Mondragon 2026 (V2) : 5

Le nombre de sièges obtenus (SO) pour chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste un nouvel élan pour Mondragon : $V1 / QE = 4$ (nombre entier) = 4 SOA

Liste Mondragon 2026 : $V2 / QE = 1$ (nombre entier) = 1 SOB

Cette deuxième répartition permet :

- à la liste un nouvel élan d'obtenir 4 sièges
- à la liste Mondragon 2026 d'obtenir 1 siège

Le total des sièges pourvus est de 5 sièges pour les suppléants comme suit :

SABATIER Thierry, MARSEILLES Patrice, BACON Élodie, BLANC Didier et MAUCCI Denis.

24/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIÉTÉ DE CHASSE DE DERBOUX

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

L'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 € à l'association « Société de Chasse de Derboux » est approuvée à l'unanimité.

26 votes pour.

25/AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AGRIVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE AU LIEU-DIT LE BRÉJAS

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Monsieur le Maire propose un avis défavorable sur la demande du Permis de Construire N° PC 0840782500007 déposée par la société CCE concernant le projet de centrale agrivoltaïque au lieu-dit « Le Bréjas ». Il évoque le caractère marginal et disproportionné de la dimension pastorale, des risques hydrauliques et d'aggravation du ruissellement, des lacunes relatives à la sécurité publique et au risque d'incendie, l'absence d'évaluation des impacts de raccordements au réseau électrique et les impacts paysagers et touristiques sur les riverains et les usagers du GR4.

M. MAUCCI rappelle qu'il était le seul à avoir voté contre ce projet il y a deux ans et souhaite qu'il en soit de même pour le projet de méthanisation.

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction de ces projets relève de la compétence des services de l'État et non de la commune.

M. MAUCCI souligne par ailleurs la nécessité de réaliser une étude hydraulique pour le quartier des « Garrigues du Patatin » ainsi que pour l'avenue de la Libération, et pointe un manque d'entretien des bassins de rétention.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient aux lotisseurs d'engager et de financer ces études sous leur propre responsabilité.

M. BASTET se félicite de cette décision. Il rappelle toutefois qu'au sein de la CDPENAF, seul le représentant des maires — M. R. R., maire de Cairanne — a voté en faveur de ce projet.

L'assemblée a rendu un avis défavorable concernant la demande de permis de construire n° PC 0840782500007 déposée par la société CCE pour le projet de centrale agrivoltaïque au lieu-dit « Le Bréjas ».

26 votes pour.

26/RECOURS À DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS D'ENCADREMENT DE L'ALSH POUR LES VACANCES D'AUTOMNE 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est décidé, à l'unanimité, de créer 3 emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint d'animation, pour la période du 19 au 31 octobre 2026, rémunérés sur la base de l'indice majoré 366.

26 votes pour.

QUESTIONS DIVERSES

Les élus de la liste d'opposition « Mondragon 2026 » interviennent au titre de l'exercice du droit d'expression de l'opposition municipale.

Exposé de la demande réceptionnée par les services en date du 31 août 2026 à 11h08 :

S'appuyant sur l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ainsi que sur la jurisprudence du Conseil d'État (notamment l'arrêt *Commune de Palavas-les-Flots* n° 391851), les élus de la liste « Mondragon 2026 » rappellent qu'un espace doit être réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité sur l'ensemble des supports d'information générale de la commune, y compris son site internet officiel.

Constatant l'absence d'un tel espace sur le site internet de la commune de Mondragon à ce jour, les élus de la liste « Mondragon 2026 » demandent :

1. La modification de l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal afin de fixer les modalités précises d'exercice du droit d'expression de l'opposition sur le support numérique de la commune.
2. La mise en œuvre des dispositions techniques et éditoriales nécessaires pour intégrer de manière effective cet espace réservé sur le site internet officiel de la municipalité.

Réponse écrite de Monsieur le Maire réalisée le 2 septembre 2026 (Annexe 1).

Exposé de la demande réceptionnée par les services en date du 21 juillet 2026 à 8h15 :

Estimant que le budget 2026 élaboré précédemment ne répond pas aux enjeux prioritaires de la commune, les élus de la liste d'opposition soulignent l'urgence de programmer une rénovation totale du Groupe Scolaire Jean Moulin après 50 ans d'utilisation.

À ce titre, les élus d'opposition interrogent la municipalité sur ses orientations et lui demandent de préciser :

- La gouvernance et la méthode : La commune entend-elle porter elle-même une vision globale et garder la maîtrise complète du projet pour les décennies à venir, ou envisage-t-elle un transfert de décisions vers l'intercommunalité ? Une démarche participative intégrant l'ensemble des parties prenantes de la communauté éducative sera-t-elle mise en place ?
- La re-végétalisation des espaces extérieurs : Quels aménagements sont prévus dans les cours afin d'améliorer le confort des élèves et des équipes pédagogiques tout en favorisant un enseignement tourné vers la nature ?
- La rénovation des bâtiments : Quelles mesures sont envisagées pour améliorer la résilience bioclimatique, la sobriété énergétique, ainsi que le confort thermique et acoustique des locaux ?

Considérant les conséquences du changement climatique et la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur urbains, les élus de la liste d'opposition sollicitent la municipalité sur la définition de choix d'aménagement durables pour le village, applicables dès aujourd'hui et mesurables à long terme.

Les élus d'opposition demandent à Monsieur le Maire de préciser sa stratégie globale en matière de :

- Végétalisation du village et révision des orientations d'aménagement urbain ;
- Développement et évolution du fleurissement municipal ;
- Amélioration de la perméabilité et désimperméabilisation des sols urbains.

En conclusion de ces interventions, les élus d'opposition demandent l'anticipation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2027 ainsi que la construction d'une programmation budgétaire pluriannuelle ambitieuse pour financer ces enjeux.

Mme ALTIER souhaite prendre la parole et indique espérer que les membres de l'opposition en prendront acte.

Revenant sur les articles récemment publiés dans la presse par les élus de l'opposition, Mme ALTIER souhaite réagir tant sur la forme adoptée que sur les critiques formulées, notamment celles faisant état d'une « prolongation de campagne électorale ». Elle rappelle à ce sujet que les élections municipales sont terminées depuis cinq mois.

Elle indique avoir été en désaccord avec le contenu et le ton d'un article récent, qu'elle considère davantage tourné vers la dissension que vers l'harmonie. Mme ALTIER précise que son propos initial consistait simplement à rappeler qu'il est important que chacun puisse être entendu et qu'il convient également de savoir écouter. Elle rappelle que la majorité municipale a été élue par une majorité de Mondragonnais sur la base d'un programme dans lequel les questions relatives aux écoles et à l'écologie occupent une place importante.

Mme ALTIER estime que, si l'opposition souhaite être entendue par la majorité municipale, il aurait été préférable qu'elle s'adresse directement à celle-ci plutôt que de privilégier la polémique par voie de presse. Elle considère que la photographie accompagnant l'article est de nature à inspirer davantage confiance que le contenu de celui-ci.

Elle invite par ailleurs les élus de l'opposition à s'intéresser davantage au travail réalisé sur le terrain et aux avancées concrètes des projets municipaux. Elle rappelle que, si l'opposition souhaite la mise en place de commissions, elle peut en faire la demande, et que si elle dispose de propositions, celles-ci peuvent être présentées et discutées. La majorité se dit disposée à échanger sur la faisabilité des projets proposés.

Elle considère que cette démarche permettrait d'avoir des échanges plus constructifs et plus sérieux, davantage centrés sur le travail et moins sur la communication par voie de presse ou sur les réseaux sociaux. Elle souligne que les sujets importants évoqués par l'opposition font également partie des préoccupations de la majorité municipale.

Mme ALTIER précise s'exprimer en son nom propre et indique que les propos tenus dans l'article l'interrogent quant à la sincérité de la volonté affichée de « travailler ensemble ». Elle considère qu'il appartient désormais à chacun de démontrer cette volonté par le travail et les actions concrètes, rappelant que les plaintes ou critiques, à elles seules, ne permettent pas d'obtenir de reconnaissance, celle-ci résultant avant tout du travail accompli.

Mme ALTIER conclut en remerciant l'assemblée, indiquant qu'à défaut d'avoir nécessairement été entendue, elle estime au moins avoir été écoutée.

Réponse écrite de Monsieur le Maire réalisée le 2 septembre 2026 (Annexe 2).

Exposé de la demande réceptionnée par les services en date du 6 août 2026 à 11h53 :

Face à l'amplification du réchauffement climatique et à la multiplication des risques environnementaux tels que les incendies et les inondations, le groupe Mondragon 2026, représenté par le rapporteur Denis Maucci, sollicite la municipalité afin de réactiver le Comité Communal des Feux de Forêt de Mondragon et d'engager sa transformation en Réserve Communale de Sécurité Civile.

Cette initiative s'appuie sur le constat qu'il n'y a plus de temps à perdre et sur la volonté d'habitants de la commune, parmi lesquels figurent d'anciens pompiers volontaires, de s'engager bénévolement au service de la sécurité de la population. Pour rendre ce dispositif pleinement fonctionnel, le groupe demande à la municipalité de s'inspirer des communes voisines d'Uchaux, Mornas et Bollène en dotant cette réserve de moyens concrets, à savoir un véhicule de surveillance et d'intervention, un garage doublé d'un local dédié, ainsi que le matériel de communication et les équipements nécessaires.

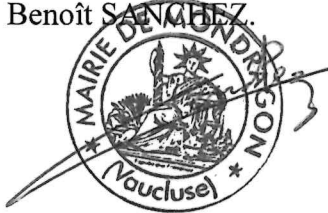
Pour mener à bien ce projet d'intérêt général, le groupe invite Monsieur le Maire et le conseil municipal à engager le débat et à inscrire une proposition budgétaire dédiée lors du débat d'orientation budgétaire 2027, tout en tirant parti des aides financières existantes. Sur le plan du calendrier, l'objectif est d'assurer la formation des bénévoles dès cet hiver afin que la réserve soit opérationnelle pour la saison estivale suivante. Parallèlement à cette démarche, la demande inclut la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune pour renforcer la protection globale du territoire. Le groupe Mondragon 2026 attend ainsi un engagement précis des élus municipaux et se dit prêt à contribuer activement à ce projet en y associant la population.

Réponse écrite de Monsieur le Maire réalisée le 2 septembre 2026 (Annexe 3).

La séance est levée à 21h13.

Fait à MONDRAGON, le 16 septembre 2026

Le Maire de Mondragon,
Benoît SANCHEZ.



Le Secrétaire de séance,
Patrice MARSEILLES.

Signature des membres présents :

1- SANCHEZ Benoît

2- TRAMIER Jean François

3- ALTIER Marie Andrée

4- TRUC Yannick

5- GILLET Nadine

6- MARSEILLES Patrice

7- GRAS Sabine

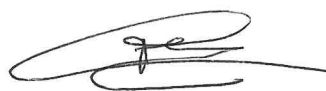
8- LEBEGUE Jean

9- SABATIER Thierry

10- LLORET Suzy



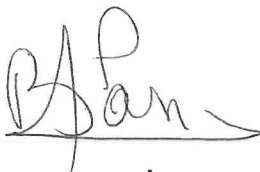
11- RIGGIO Béatrice



12- ROMANINI Bruna



13- BLANC DIDIER



14- HADJ-MAHDI Stéphane



15- BACON Elodie



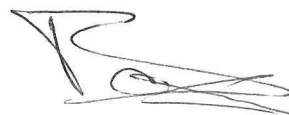
16- AIME Nicolas



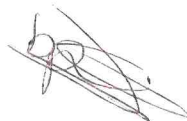
17- PHILIPPE Virginie



18- BOYER Nicolas



19- LOPEZ Céline



20- DUCROS Jessica



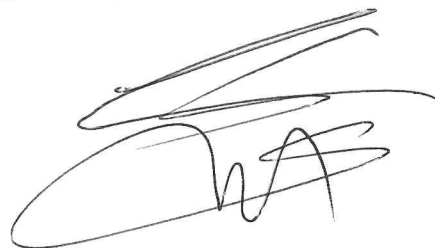
21- GARCIA Aurélie



22- DUMAS Axel



23- MAUCCI Denis



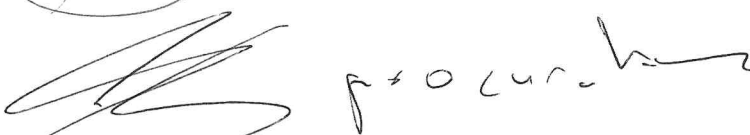
24- BASTET Serge



25- ANDRE Annie



26- GIORDANO Pierre-Henry



27- POILROUX Magali

